



Siège social et Agence Ormes
14 rue Monbary - Pôle 45
Z.A.C. Les Châtaigniers - 45140 Ormes
Standard
Tél. 02 38 74 77 77 - Fax. 02 38 74 02 66
Logistique
Tél. 02 38 74 19 95 - Fax. 02 38 74 73 49
burban.palettes@burban-palettes.com

Agence Neuville-aux-Bois (45)
Tél. : 02 38 21 15 43 Fax : 02 38 80 20 40
nab@burban-palettes.com

Agence Orval (18)
Tél. : 02 48 96 86 74 Fax : 02 48 96 94 15
orval@burban-palettes.com

Agence Chevilly Larue (94)
Tél. : 01 46 87 33 41 Fax : 01 46 87 83 66
chevilly@burban-palettes.com

Agence Lagny (77)
Tél. : 01 64 30 09 08 Fax : 01 64 30 28 00
lagny@burban-palettes.com

Agence Moissy Cramayel (77)
Tél. : 01 60 18 15 16 Fax : 01 60 29 73 97
moissy@burban-palettes.com

Agence Cesson (77)
Tél. : 01 60 18 15 16 Fax : 01 60 29 73 97

Agence Flins-sur-Seine (78)
Tél. : 01 30 95 66 03 Fax : 01 30 95 63 24
flins@burban-palettes.com

Agence Geneston (44)
Tél. : 02 40 50 82 87 Fax : 02 28 96 04 36
geneston@burban-palettes.com

Agence La Chevrolière (44)
Tél. : 02 40 50 82 87 Fax : 02 28 27 63 16
lachevroliere@burban-palettes.com

Agence Guégon (56)
Tél. : 02 97 73 91 37 Fax : 02 97 22 34 93
guegon@burban-palettes.com

Agence Le Havre (76)
Tél. : 02 35 24 30 01 Fax : 02 35 24 30 79
lehavre@burban-palettes.com

Agence Rouen (76)
Tél. : 02 35 36 51 35 Fax : 02 35 36 44 73
rouen@burban-palettes.com

Agence Domarin (38)
Tél. : 04 74 43 53 30 Fax : 04 74 43 03 04
domarin@burban-palettes.com

Agence Midi Pyrénées (31)
Tél. : 05 82 95 17 87 Fax : 05 34 43 04 69
toulouse@burban-palettes.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I- DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre la société BURBAN PALETTES RECYCLAGE, Pôle 45 - Z.A.C. Les Châtaigniers - 14, rue Monbary 45140 ORMES, RCS ORLEANS n° 382 931 418, et tout acheteur dénommé « client » souhaitant acquérir les produits proposés à la vente par BURBAN PALETTES RECYCLAGE.

Toute commande implique de la part du client, l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Il ne peut pas être dérogé aux présentes conditions générales de vente par des stipulations contraires mentionnées dans les conditions générales d'achat du client ou tout autre document.

Le fait de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme un renoncement à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Dans le cas où l'une quelconque des clauses des présentes conditions générales de vente serait déclarée nulle ou réputée non écrite, toutes les autres dispositions resteraient applicables.

II - COMMANDE

Préalablement à l'exécution d'un service, l'enlèvement ou la livraison d'un bien, une commande écrite (courrier, télécopie ou mail) devra nous parvenir.

Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation par la société BURBAN PALETTES par tout moyen et sous réserve de disponibilité des stocks.

Toute annulation ou modification de commande du client devra faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite de notre part. Nous nous réservons le droit de refuser ces modifications ou de facturer les frais liés à ces modifications.

Nous nous réservons également le droit de subordonner l'acceptation d'une commande au versement d'un acompte par le client, ainsi que d'annuler, de refuser ou de suspendre toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Pour toute commande dont la quantité est inférieure au taux de remplissage d'un camion complet, nous nous réservons le droit d'appliquer des frais de transport en supplément.

III- PRIX

Les produits sont facturés sur la base du tarif en vigueur au jour de la commande.

En sus du prix de vente, des frais de transport, d'emballage, de conditionnement et des frais administratifs seront appliqués.

Les prix pourront faire l'objet d'une révision en fonction de l'évolution du prix des matières premières, du coût de l'énergie ou du coût de la main d'œuvre, sans que cette liste ne soit limitative, étant entendu qu'en cas d'augmentation des prix postérieure à la commande, seul le prix fixé au jour de cette commande sera applicable au client.

IV - REGLEMENT

Toute vente sera payable comptant sans escompte.

Nos factures sont payables au siège dans un délai maximal de 30 jours, sauf stipulation contraire. Tout paiement partiel sera imputé en premier lieu sur les factures dont les dates d'émission sont les plus anciennes.

Les traites doivent nous être retournées dans un délai maximum de huit jours.

Le refus d'acceptation de nos traites ou le défaut de paiement total ou partiel d'une seule facture à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de notre créance, de plein droit et sans mise en demeure préalable.

Les paiements dus à la société BURBAN PALETTES RECYCLAGE ne peuvent être suspendus, réduits ou compensés sans l'accord écrit et préalable de la société BURBAN PALETTES RECYCLAGE.

En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance, seront applicables, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts :

- une indemnité forfaitaire d'un montant de 300 euros,

- des intérêts de retard calculés suivant le taux d'intérêt légal multiplié par trois à compter de la date de règlement indiquée sur chaque facture, ou de la date d'échéance de l'effet, jusqu'au parfait règlement.

En application des articles L.441-6 et D.441-5 du Code de Commerce, tout débiteur professionnel payant une facture après l'expiration du délai de paiement est également redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

V- DELAIS DE LIVRAISON

Les dates prévues pour la livraison ou l'expédition ne sont pas de rigueur et ne sont données qu'à titre indicatif.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune indemnité, ni justifier l'annulation de la commande.

La livraison dans les délais confirmés par nos services ne pourra intervenir que si le client est à jour de ses obligations à l'égard de la société BURBAN PALETTES RECYCLAGE conformément aux présentes conditions générales.

La société BURBAN PALETTES est libérée de son obligation de livraison pour tous les cas fortuits ou de force majeure et notamment en cas de pénurie de matière première ou de produits.

VI - TRANSPORTS ET CAMIONNAGES

Sauf dispositions particulières convenues entre les parties, les produits sont livrés par camion complet, à l'adresse indiquée par le client sur le bon de commande.

Le transfert des risques (notamment perte, vol, destruction ou détérioration des marchandises) au client s'opère une fois la livraison des marchandises effectuée.

Quel que soit le mode de transport, même expédiées franco, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire. En cas de retard, perte, avarie ou vol, il appartient au client de prendre l'initiative de la réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception. Les frais de port étant toujours considérés à la charge du client.

Les marchandises transportées dans nos camions sont livrées à la porte du domicile du destinataire. En cas de livraison sur le chantier, celui-ci doit être d'un abord facilement accessible, sans danger et sans risque. Nous déclinons toute responsabilité d'un dommage quelconque causé par un de nos véhicules de transport et advenant sur ce chantier, si ce dommage est le fait d'un accès difficile et d'un terrain non approprié.

De même la direction des manœuvres nécessaires pour l'accès et la circulation de nos véhicules à l'intérieur des installations du destinataire est assurée et prise en charge par ce dernier. Le déchargement de marchandises est toujours à la charge du client et est fait sous sa responsabilité, quelle que soit la participation apportée par le chauffeur dans les opérations de déchargement. En conséquence, les temps d'attente seront à la charge du destinataire.

En cas d'absence du client ou de toute autre personne mandatée par ses soins sur le lieu de livraison, les marchandises pourront faire l'objet soit d'un retour dans nos entrepôts, les frais de livraison et/ou de retour restant à la charge du client, soit d'un déchargement sur le chantier aux risques du client.

En cas de refus de prendre livraison des marchandises fabriquées ou commandées spécialement pour le client dans un délai de huit jours après notification par courrier recommandé avec accusé de réception, la résiliation du contrat de vente sera effective de plein droit aux torts du client, ce dernier restant redevable de la totalité du prix de vente des marchandises ainsi que des frais annexes, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

La société BURBAN PALETTES se réserve le droit de choisir tout moyen de transport approprié et de faire appel au transporteur de son choix.

VII - RECEPTION DES MARCHANDISES

Les marchandises sont réputées réceptionnées et agréées départ entrepôts. Lors de leur arrivée en gare destinataire ou sur le chantier, il appartient au client (ou à son représentant) de reconnaître leur état avant de procéder au déchargement.

En cas d'avaries ou de manquants, le client doit l'indiquer sur le bon de livraison ou sur le récépissé de transport.

VIII - GARANTIES - RECLAMATIONS

Toute réserve ou réclamation sur la non-conformité des produits ou sur les vices apparents devra être indiquée par le client sur le bon de livraison. Le client devra formuler ses réclamations, en énumérant avec précision des différents griefs, à la société BURBAN PALETTES par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 24h à compter de la réception des produits. A défaut de réclamation parvenue à la société BURBAN PALETTES dans ce délai, les produits seront réputés conformes et la responsabilité de la société BURBAN PALETTES ne pourra pas être mise en cause.

Dans le cas d'une non-conformité avérée, la société BURBAN PALETTES ne sera tenue qu'au remplacement du produit ou sa réparation, à l'exclusion de toute autre demande.

Cette garantie ne s'applique pas aux défauts et détériorations provoqués notamment par une usure normale, un accident, une négligence, une utilisation non-conforme à sa destination ou l'intervention d'un tiers.

Aucun retour de marchandises ne sera accepté, hormis le cas où celui-ci aura été expressément autorisé par écrit par nos services. Dans ce cas, les marchandises voyageront aux risques et périls du client et devront être expédiées franco dans leur emballage d'origine, en parfait état et dans le délai que nous indiquerons.

Les produits étant destinés à des professionnels, la société BURBAN PALETTES ne garantit en aucun cas le choix du produit et l'usage auquel il est destiné.

En cas de litige, la responsabilité de la société BURBAN PALETTES ne pourra pas être recherchée lorsque son manquement sera consécutif à un cas de force majeure. Il en sera notamment, sans que cette liste soit limitative, de l'interdiction décrétée par les autorités publiques, des cas d'émeute, catastrophe naturelle, inondation, perturbation des moyens de transport ou voies de communication, graves intempéries, grèves, lock-out, pénuries de moyens de transport, de main d'œuvre ou de produits, manquement des fournisseurs.

IX - RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur se réserve la propriété de ses marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix, en principal et accessoires. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises et la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur.

L'acheteur deviendra responsable des produits dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. Dès lors, le client sera seul responsable envers les tiers de tout dommage qui pourrait survenir à leur personne ou à leurs biens, par le fait des produits dont il a la garde. L'acheteur s'engage, en conséquence, à souscrire dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol, ou destruction des marchandises désignées. Le client s'engage à ne pas céder les produits avant le transfert de propriété. Toutefois, en cas de cession, la société BURBAN PALETTES sera de plein droit subrogée dans les droits du client contre le cessionnaire.

X - LANGUE - LOI APPLICABLE - COMPETENCE

La langue des négociations entre BURBAN PALETTES RECYCLAGE et le client est le français. Tout document sera échangé et tout contrat sera conclu entre les parties dans la langue française.

Les présentes conditions générales de vente sont régies par le droit français.

Toutes contestations qui pourraient survenir à l'occasion de la formation, de l'interprétation, de l'exécution ou de la rupture du contrat entre les parties seront de la compétence exclusive des Tribunaux d'Orléans, nonobstant toutes clauses contraires même celles imprimées sur les bons de commande des clients, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

XI- DONNEES PERSONNELLES - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Nos données personnelles, communiquées par nos clients ou collectées par nos services ont pour objectifs d'assurer le bon traitement des commandes et la gestion des relations commerciales. Le client consent à ce que nous utilisions ces données et/ou que ces données soient utilisées par des tiers agissant pour notre compte. Toute personne physique peut faire valoir ses droits d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, en adressant une demande écrite au siège de notre société. Conformément au Règlement Général n°2016/679 sur la Protection des Données, toute personne physique dispose également d'un droit à la portabilité, un droit d'opposition et un droit à la limitation du traitement des données collectées dont il fait l'objet.

Nous conserverons les données collectées dans le cadre de la gestion des relations commerciales et du traitement des commandes pour une période n'excédant pas cinq années à compter de la fin de la relation commerciale.

(Mise à jour janvier 2019)